

GUIDE PRATIQUE

Avantages aux actionnaires – Saison 2023/2024

Nous sommes heureux de faire bénéficier à nouveau nos actionnaires de certains avantages et les remercions de leur fidélité à l'entreprise. En appliquant les instructions qui suivent pour obtenir ces avantages, ils se faciliteront les démarches et nous pourrons leur fournir de meilleures prestations. Nous les en remercions d'avance.

Télé-Thyon SA

Qui peut bénéficier de ces avantages ?

- Le **propriétaire des actions** peut bénéficier des avantages tarifaires liés à la possession des actions, ainsi que les **membres de sa famille** (ascendants ou descendants) qu'il aura spécialement désignés.
- **Seules les personnes physiques** peuvent bénéficier de ces avantages. Si l'actionnaire est une personne morale, les membres de celle-ci, quel que soit leur statut, n'ont pas droit à des avantages tarifaires liés à la possession d'actions de Télé-Thyon SA.

Comment obtenir ces avantages ?

- Les actionnaires qui ont **déposé leurs titres auprès de Télé-Thyon** recevront automatiquement leurs avantages tarifaires avec les informations nécessaires.
- Les actionnaires n'ayant pas déposé leurs titres auprès de Télé-Thyon ou ne possédant pas de certificats de dépôt comme mentionné ci-dessus devront prendre **rendez-vous directement avec l'administration de Télé-Thyon** afin d'obtenir les avantages tarifaires.

Etablissement de la carte "actionnaire"

L'**administration de Télé-Thyon SA** établira la carte (si elle n'existe pas encore) mentionnant le nombre de points correspondant à ses actions, selon le barème annexé.

Retrait de la carte "actionnaire"

Le retrait de la carte pourra se faire aux **caisses principales de Télé-Thyon de Trabanta ou au point de vente des Masses**.

La carte pourra également être **renvoyée à l'actionnaire** qui le désire, par pli recommandé, contre CHF 6.- de frais de port (soit enveloppe affranchie, soit prélèvement du montant sur la carte à points).

Utilisation des points

- Les ayants droit doivent présenter la carte à points et une pièce d'identité aux caisses de Télé-Thyon SA. Au moment de l'achat d'un titre de transport, **30 % au maximum du prix de l'abonnement** peut être payé par prélèvement de points (1 point = 1 franc).
- La carte à points est relevée et **diminuée des points utilisés**. Elle contient alors le nombre de points encore disponibles après prélèvement.
- Il est précisé que **les points non utilisés de la saison 2022/2023 ne peuvent pas être reportés sur la saison 2023/2024**, le règlement admis par le fisc spécifiant que ces points devront être annulés.

Barème

Nombre d'actions Valeur nom. (100.-)	Points *
0 à 25	4%
26 à 40	3.75%
41 à 70	3.21%
71 à 100	3%
101 à 150	2.67%
151 à 200	2.50%
201 à 300	2%
301 à 500	1.40%
501 et plus	0.8%

* Nombre de points = Nombre d'actions X Valeur nominale X pourcentage

En vous souhaitant une excellente saison d'hiver 2023-2024, nous vous prions de croire, Cher-ère actionnaire, à l'expression de notre considération.

Thyon, le 31 août 2023

La Direction